

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 18 novembre 2022

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Mercredi 7 décembre 2022 à 19 heures

à Echallens, Salle du Conseil communal, Place du Château

L'ordre du jour est le suivant :

1. Opérations préliminaires : contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 8 juin 2022
3. Assermentation(s)
4. Communication du Bureau
5. Communication du Comité de Direction
6. Préavis 3-2022 concernant le budget 2023
7. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
8. Questions et divers
9. Communications de la Direction
10. Discussion générale

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Alberto Mocchi

La Secrétaire :



Laurence Bastide